

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale

165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 12 avril 2016

En France, la dictature est en marche

Le MLPS s'indigne qu'à la réunion privée sur invitation, avec entrée payante, organisée le 9 avril 2016 à Géménos (Bouches-du-Rhône) au sujet de la fin du monopole de la sécurité sociale, se soient présentés deux huissiers mandatés par l'URSSAF et accompagnés de gendarmes équipés de gilets pare-balles. Munis d'une ordonnance délivrée par le président du tribunal de grande instance de Marseille, les huissiers ont enregistré tous les propos tenus par les personnes participant à cette réunion et ont filmé celle-ci pendant toute sa durée. Toutefois, suite à l'intervention énergique du président du MLPS, qui a accepté d'être filmé, ses propos étant publics depuis plus de vingt ans, les huissiers ont renoncé, sous la menace de poursuites judiciaires, à filmer les autres participants de la réunion.

Ainsi donc en France des huissiers peuvent obtenir d'un président de tribunal l'autorisation de s'introduire dans n'importe quel lieu privé. Dans sa volonté insensée d'exonérer les organismes sociaux de l'application de la loi, la justice française a perdu toute mesure et tout respect des principes élémentaires de l'Etat de droit.

Le MLPS exige du président de la République, qui doit veiller au respect de la Constitution aux termes de l'article 5 de celle-ci, qu'il mette un terme définitif aux agissements illégaux des magistrats et qu'il fasse sanctionner ceux d'entre eux qui ont autorisé le viol de la vie privée, dont le respect est un droit prévu par l'article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et par l'article 9 du code civil, ainsi que la liberté d'expression garantie par l'article 10 de la Convention.